

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2020_027

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mai 2020

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

Nombre de Conseillers en exercice	15
de Présents	15
de Votants	15

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session extraordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Election du maire

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, CARLAVAN Lydie, GASSEND Christian, GORSKI Marc, HEYNDRIKX Kris, MEYNIER Cyrille, PAGANI Virginie, TEULER Pierre, TURREL Delphine, VILLARON Bruno

Absents :

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Cyrille MEYNIER, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 13/05/2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner l'élu le plus jeune, à savoir M. Cyrille MEYNIER pour assurer cette fonction. Il n'y a pas eu d'observation. M. Cyrille MEYNIER est donc nommé secrétaire de séance.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 27/05/2020
004-210400479-20200526-DE_2020_027-DE

- M. Antoine ARENA : 15 (quinze) voix.
- M. Antoine ARENA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré le 26 mai 2020

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises.
Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'État.



Mairie de
CHAMPTERCIER
Alpes de Haute-Provence